Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260413-3322624_STRIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SEANCE du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne VALO, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2026

Étaient présents : VALO Annie, ROBIN Stéphane, LENOIR Pierrick, BLANCHARD Fabienne, RONDEL Stéphane, LEGROS Alexis, LE MASSON Mélinda, SOULABAIL Alexandre, BREXEL Charlène, VÉRON Maëva, POROTTO Mélanie, ROCABOIS Tanguy

***Absents* excusés :** BLANCHARD Denis, LEFEUVRE Bernard, CHEREUL Émeline

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alexis LEGROS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

332.26.24

Objet 7.1 - Achat d'une Sono – décision modificative n°3

Madame le Maire expose au conseil municipal que deux devis ont été sollicités pour l'achat d'une enceinte et qu'il convient de choisir le fournisseur. L'un auprès de la société SONO WEST d'un montant de 816 euros TTC et le deuxième auprès de la société LOOPS à hauteur de 738 euros TTC

Madame le maire précise que les crédits pour financer cet achat ne sont pas ouverts à l'article 2188 et propose d'effectuer un transfert de crédits à hauteur de 750 € par l'adoption d'une décision modificative.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide que l'achat sera effectué auprès de la société « LOOPS » pour un montant de 738 € TTC
- Autorise l'ouverture des crédits nécessaires à cet achat
- Vote une décision modificative n° 3 du budget primitif 2026 en section investissement comme suit :

  Compte 2041582- SDE = - 750 €
  Compte 2188 opération 234 – Achat de la Sono = + 750 €

  autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 21 avril 2026.

Le Maire,
Annie VALO

MAIRIE de SAINT-TRIMOEL 22510 Côtes d'Armor

le Secrétaire de séance,
Alexis LEGROS

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.